

29^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE
Pessac | 19 · 26 novembre 2018

Formulaire d'inscription / *Entry form*

À retourner à / *To be sent to* : **Festival international du film d'histoire**
7 rue des Poilus · 33600 Pessac · France
Tél. 05 56 46 25 43 / contact@cinema-histoire-pessac.com

PRIX DU DOCUMENTAIRE

D'HISTOIRE DU CINÉMA

Documentaires ayant pour sujet le cinéma et son histoire, à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...

Films déjà diffusés à la télévision ou sortis en salles

Date limite d'inscription : 15 septembre 2018
Deadline : september the 15th, 2018

FILM

1 Titre / *Title*
Durée / *Running time* Année de production / *Year of Production*

PRODUCTION

2 Production / Nom et adresse
Production / Name and address
Téléphone mail
Co-producteurs
Coproducers

RÉALISATION

3 Réalisateur / Nom et adresse
Director / Name and address
Téléphone mail
Auteur(s)
Author(s)

DIFFUSION

4 Le documentaire a-t-il déjà été diffusé à la télévision / en salles ? oui non
Has the program already been broadcasted on french TV or in theaters ? *yes* *no*
Diffuseurs et dates / *Broadcaster and date*
Le documentaire sera-t-il diffusé avant le 25 novembre 2018 ? oui non
Will this program be broadcasted on french TV or in theaters before *yes* *no*
the 25th of november, 2018 ?
Diffuseurs et dates / *Broadcaster and date*

FRAIS D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription de **20 €** devra être acquitté pour chacun des programmes inscrits – chèques à l'ordre du « Festival du film d'histoire ».

An entry fee (20 euros) has to be paid.

It is required with the entry form and the DVD for each film sent for selection.

DOCUMENTS À JOINDRE

pour l'envoi par mail : contact@cinema-histoire-pessac.com :

Please enclose the following documents :

1 - un DVD du film

A DVD of the film

2 - photos du film et du réalisateur

Director's and film's pictures

3 - un résumé du film

The film synopsis

4 - une biographie et **filmographie** du réalisateur

The director's biography and filmography

5 - le générique du film

The film credits

Si le documentaire est sélectionné, j'accepte toute utilisation à des fins promotionnelles (TV, presse) des documents ci-joints et autorise le Festival à conserver les DVD pour ses archives.

I allow the organizers to use the documents sent for promotional purposes (TV, Press) if the film was to be selected, and to keep the DVD as archives.

J'ai pris connaissance du règlement et en accepte la teneur.

I have read the regulations and accept them.

Nom / Name

Qualité / Profession

Date, signature et cachet

Date and signature

29^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE Pessac | 19 - 26 novembre 2018

PRIX DU DOCUMENTAIRE D'HISTOIRE DU CINÉMA

Documentaires ayant pour sujet le cinéma et son histoire, à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...

Date limite d'inscription > 15 septembre 2018

RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

Le 29^e Festival international du film d'histoire se déroule à Pessac du 19 au 26 novembre 2018. Lors de ce Festival est organisée la projection d'une sélection de documentaires récents portant sur le Cinéma et son Histoire (Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma).

ART. 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les documentaires proposés à la sélection pour le Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma devront avoir pour sujet **le cinéma et son histoire à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...** Ils auront été produits et / ou diffusés au cours de l'année 2018. Ces films peuvent avoir déjà été diffusés à la télévision française ou sortis en salles de cinéma avant leur présentation sur le Festival.

ART. 2 - VERSION DES DOCUMENTAIRES

Pourront être inscrits à la sélection des œuvres documentaires de création de long et court métrage ayant fait l'objet d'une version française ou d'un sous-titrage français, ou à défaut d'un sous-titrage en anglais (le producteur s'engageant dans ce cas à réaliser une copie sous-titrée français en cas de sélection).

ART. 3 - NOMBRE DE DOCUMENTAIRES PRÉSENTÉS

Les réalisateurs pourront présenter plusieurs de leurs productions, mais une seule œuvre pourra être sélectionnée

ART. 4 - PRIX DU DOCUMENTAIRE D'HISTOIRE DU CINÉMA

Un jury attribuera le Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma au réalisateur / réalisatrice de l'œuvre gagnante.

ART. 5 - DÉLAIS ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les fiches d'inscription et les DVD doivent parvenir au bureau du Festival au plus tard le **15 septembre 2018**, accompagnés des droits d'inscription (**20 euros par documentaire**).

ART. 6 - TYPE DE SUPPORT POUR LA SÉLECTION

Pour la sélection, les documentaires seront fournis en DVD.

ART. 7 - FRAIS D'ENVOI DES DOCUMENTAIRES

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur. Le Festival ne supportera que les frais de réexpédition des copies de projection des documentaires sélectionnés et éventuellement des DVD non sélectionnés sur demande.

ART. 8 - FORMAT DE DIFFUSION DES DOCUMENTAIRES

Pour la projection des documentaires sélectionnés, les producteurs devront fournir des copies sous forme de fichier sur disque dur (.mov ou .mp4), de Blu Ray ou de DVD ou un autre format après accord du Festival, ainsi qu'un DVD de secours.

ART. 9 - PROJECTION DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Le producteur et le réalisateur du film acceptent que le film inscrit soit diffusé pendant le Festival s'il est sélectionné.

ART. 10 - ASSURANCE DES DOCUMENTAIRES

Le Festival contractera une assurance pour matériel de projection, de sa réception jusqu'au moment de sa réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de ce matériel.

ART. 11 - INVITATION DU RÉALISATEUR

Le réalisateur d'une œuvre sélectionnée pourra être invité lors du Festival qui prendra en charge les frais d'hébergement (2 nuitées).

ART. 12 - CAS NON PRÉVUS

Le Président de l'Association du Festival international du film d'histoire a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

ART. 13

La participation au 29^e Festival international du film d'histoire (19-26 novembre 2018) implique l'adhésion au présent règlement.

29^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE Pessac | 19 · 26 novembre 2018

HISTORY OF CINEMA DOCUMENTARY PRIZE

*Documentaries dealing with the history of moving pictures,
industry people, actors, directors or producers, theatres, studios...*

Deadline › September the 15th, 2018

REGULATION

PREAMBLE

The 29th International Historical Film Festival is held in Pessac, France, from the 19th to the 26th of november, 2018. The Festival organizes an History of Cinema Documentary Prize. This selection is intended for documentaries dealing with the history of moving pictures, industry people, actors, directors or producers, theatres, studios...

ART. 1 - REGISTRATION'S REQUIREMENTS

Documentaries presented to the selection should have been **produced or released during the year 2018**. These films may have been previously broadcasted on television or in theaters.

ART. 2 - TRANSLATIONS

The documentaries may be presented with french subtitled versions, french versions, or english subtitles (the producer will undertake to make a french subtitled version of the documentary in case of selection, in agreement with the Festival).

ART. 3 - NUMBER OF DOCUMENTARIES

Directors are allowed to present several documentaries to the selection, but only one can be selected.

ART. 4 - HISTORY OF CINEMA DOCUMENTARY AWARD

A jury will award the History of Cinema Documentary Prize to the director of the winning production.

ART. 5 - DEADLINE AND FEES FOR SUBMISSION

Entry forms and DVD should be directly sent to the Festival's office before the **15th of september, 2018**, with the registration fee (**20 euros by documentary**).

ART. 6 - MATERIAL FOR SELECTION

Only DVD will be viewed for selection.

ART. 7 - DELIVERY CHARGES

Delivery charges of the material for selection and screening are paid by the sender. The Festival will send back to its own charge screening material of the selected documentaries, and eventually non-selected DVD if requested.

ART. 8 - MATERIAL FOR SCREENING

Hard disk with .mov or .mp4 files, Blu Ray or DVD will be used for screening. Another DVD will be sent in order to avoid screening problems.

ART. 9 - SCREENINGS OF THE SELECTED DOCUMENTARIES

The producer and director of the movie accept that their film be screened during the Festival if selected.

ART. 10 - SCREENING MATERIAL INSURANCE

The Festival will insure the screening material, from the time of its receipt to its forwarding. In case of loss or damage during this period, the Festival's liability is restricted to the value of the screening material itself.

ART. 11 - INVITATIONS

The director of a selected documentary may be invited during the Festival. The accomodation will be paid by the Festival for a period of 2 days.

ART. 12

The President of the International Historical Film Festival has sole the ability to solve any problems that this regulation did not make provision for.

ART. 13

Taking part in this selection implies that this regulation is fully accepted. The regulation applies to the 29th International Historical Film Festival, which will be held from the 19th to the 26th of november, 2018.